



VII° CPO

**NOTRE VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ
ASSISE, 2004**

www.ofmcap.org

© Copyright by:
Curia Generale dei Frati Minori Cappuccini
Via Piemonte, 70
00187 Roma
ITALIA

tel. +39 06 420 11 710
fax. +39 06 48 28 267
www.ofmcap.org

Ufficio delle Comunicazioni OFMCap
info@ofmcap.org
Roma, A.D. 2016

Sommario

VII° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE NOTRE VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ ASSISE, 2004	.5
PRÉSENTATION	5
PROPOSITIONS	7
LES FONDEMENTS	7
LA VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ.....	10
LE SERVICE DE L'AUTORITÉ.....	14
ITINÉRANCE, MINORITÉ ET STRUCTURES.....	16
FORMATION À LA MINORITÉ ET À L'ITINÉRANCE.....	17
NOTRE MINORITÉ DANS L'ÉGLISE.....	19
POUR UN MONDE DE JUSTICE ET DE PAIX.....	22

VII° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE NOTRE VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ ASSISE, 2004

PRÉSENTATION

À tous les frères de l'Ordre

Chers frères,

Nous vous présentons ici le résultat du travail du Septième conseil plénier de l'Ordre sur *Notre vie fraternelle en minorité* qui s'est tenu à Assise du 1er au 27 mars dernier.

Plusieurs d'entre vous, grâce à l'internet, ont pu suivre le déroulement du CPO au jour le jour. Et de plus, par le même truchement, bien des frères ont pu présenter leurs points de vue — parfois même leurs critiques — et leurs encouragements que nous avons beaucoup appréciés.

Pour tous les participants le CPO a apporté un grand enrichissement. Il a été aussi pour l'Ordre, l'occasion d'un progrès dans l'unité et la collaboration. Mais son produit propre et original, c'est un recueil de 55 *Propositions* sur le thème qui lui avait été assigné.

Le système des propositions, utilisé pour la seconde fois dans ce genre de rencontre, a certaines limites. Pour les compenser, à la conclusion de ses travaux, le Conseil plénier a voulu que le texte des *Propositions* soit retravaillé par la suite. Ce travail a maintenant été fait et, durant la session du définitoire du 21 au 29 juin 2004, nous avons approuvé le texte définitif des *Propositions* et le transmettons maintenant à toute la fraternité selon ce que disent nos *Constitutions* : « Il convient que le ministre général, dans la mesure où il le juge bon et avec le consentement du définitoire, confirme de son autorité les actes du conseil plénier et les propose à l'Ordre » (no 123, 5-6).

Les frères qui ont retravaillé le texte des *Propositions* les ont réparties en sept groupes auxquels ils ont donné des titres. Ce sont : *Les fondements*; *La vie fraternelle en minorité*; *Le service de l'autorité*; *Itinérance, minorité et structures*; *Formation à la minorité et à l'itinérance*; *Notre minorité dans l'Église* et *Pour un monde de justice et de paix*. De plus, on a signalé, en marge du texte, le sujet de chacune des propositions. De cette manière, on a des clés de lecture qui peuvent conduire à une meilleure compréhension des *Propositions*.

La simple lecture des titres donne déjà une idée de l'importance du contenu du CPO 7 pour la vie de notre Ordre. Son dessein est de réaffirmer le choix de la minorité et de l'itinérance comme caractéristiques essentielles non seulement de chaque frère mais aussi de l'Ordre comme institution (cf. *Propositions* 3, 5, 6, 24, 25, 26...).

Sachant bien que notre vocation de frères mineurs est un don, nous avons voulu parler en tout premier lieu des sources qui l'inspirent et la fondent : la Sainte Trinité et l'expérience de François. Cette expérience de François, c'est surtout sa rencontre avec le Christ de Saint-Damien et avec le lépreux, la fascination qu'exerçaient sur lui la beauté et la gloire de Dieu manifestées en Jésus et sa foi profonde au Christ, Seigneur de l'histoire (cf. *Propositions* 1-6).

« Puisque la voie de la minorité n'est pas un cheminement naturel qui se choisit spontanément », nous voulons redire, avec la *Proposition 31*, toute l'importance de la contemplation : « la fraternité et les frères ont besoin de formation permanente pour acquérir et maintenir un esprit de service et de minorité qui se nourrisse de l'oraison et de la contemplation. Il est nécessaire de développer un regard contemplatif, spécialement par l'exercice communautaire de la prière silencieuse ».

Enfin chers frères, nous voulons vous rappeler que ce CPO 7 se situe dans la suite du CPO 6. En effet, notre pauvreté vécue en fraternité, objet de la réflexion du CPO 6, n'aurait pas de consistance sociale sans la minorité. Il y manquerait l'esprit.

Il revient maintenant à nous tous, par la réflexion et l'étude, d'appliquer ces pensées, qui peuvent avoir une portée plutôt générale, aux différents contextes sociaux et culturels de nos fraternités, là où chacun vit et exerce son apostolat.

Nous offrons à l'Église et au monde ce don de Dieu que constitue l'héritage de notre père s. François. C'est vers lui que se tourne notre prière afin qu'il nous aide à cheminer avec *la très sainte bénédiction du Seigneur*, dans les voies de la vie fraternelle en pauvreté, minorité et itinérance.

Vos frères,

fr. John Corriveau, ministre général,
 fr. Aurelio Laita, vicaire général,
 fr. Joseph Nacua,
 fr. John Bednarik,
 fr. Vicente Carlos Kiaziku,
 fr. Jure Šarčević,
 fr. Manoel Delson Pedreira da Cruz,
 fr. Felice Cangelosi,
 fr. Ephrem Bucher, définiteurs généraux.

Rome, le 24 juin 2004

PROPOSITIONS

LES FONDEMENTS

«TU ES HUMILITE!»

1. La très sainte Trinité est une réalité vraiment sans pareille puisque aucune des personnes divines n'est supérieure à l'autre. Même si cette égalité radicale ne peut pas être parfaite dans les rapports entre les créatures, la Trinité reste le modèle où nous contemplons l'infinie grandeur de Dieu à l'image et à la ressemblance de qui nous avons été créés (cf. Gn 1, 26) et c'est en elle que l'humanité perçoit le sens de ses aspirations les plus profondes.

a. L'humilité donne au cœur humain de pénétrer dans le mystère de la relation divine. François proclame, dans ses *Louanges de Dieu* : « Tu es humilité ! » (7Let, 4). C'est un fait que notre Dieu trinitaire est par nature relationnel, libre communion de personnes sans domination ou subordination. En vertu de leur ressemblance avec Dieu, les hommes, progressivement, réalisent une libre communion de personnes sans domination ni subordination et atteignent ainsi la véritable humilité. Par la création et le baptême, nous sommes introduits dans une relation familiale avec Dieu, nous devenons fils de Dieu (cf. Jn 1, 10-13). S. Bonaventure nous dit que dans l'incarnation, «Dieu se penche humblement pour soulever la poussière de notre nature jusqu'à l'unité avec sa propre personne» (S. Bonaventure, *Second sermon sur la Nativité du Seigneur*).

b. La Trinité est la relation fondamentale qui crée l'Église : «Ainsi l'Église universelle apparaît-elle comme un peuple rassemblé dans l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint» (*Lumen Gentium*, 4). «Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et nous viendrons vers lui et nous nous ferons une demeure chez lui» (Jn 14,23). L'ardent désir de garder la parole de Jésus a amené François à considérer l'Évangile comme le fondement de la vie fraternelle (cf. 1R 1, 1-2 ; 2R 1, 2). Ainsi fondée sur la fidélité à l'Évangile, la vie fraternelle évangélique nous conduit à une relation intime avec la Trinité.

c. François s'est inséré dans le plan divin de faire de toutes ses créatures une famille de sœurs et de frères : frère Soleil, sœur Lune, etc. (Cf. Cant). Jamais il ne s'appelait simplement «François», mais toujours «frère François». Ce vouloir être «frère» révèle la conscience qu'il avait d'être appelé par Dieu à entrer en relation avec toutes les créatures, d'avoir reçu mission de restaurer toutes les relations par le moyen d'une docile humilité (cf. Cant 10-11 en rapport avec les autres strophes ; 3S 14, 58).

FRANÇOIS EST MINEUR ET SOUMIS A TOUS COMME DISCIPLE DE JESUS

2. Chez François, la minorité exprime l'étonnement face à un amour de Dieu si grand qu'il n'a pas hésité à livrer son Fils qui est devenu homme et s'est fait obéissant jusqu'à la mort sur la croix (cf. Ph 2,6-8 ; 1Let, 4-15) se faisant ainsi mineur et soumis à tous pour nous libérer du mal et nous introduire dans la vie divine. Le Verbe, au service de la volonté du Père, afin de ramener à lui toute la création, ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu mais il choisit de s'unir à l'humanité pour guérir, réconcilier et libérer toute la création (cf. Mt 9,13 ; 12,7 ; 2 Co 8,9 ; Ep 2,6-9 ; Ga 1,4 ; He 10,10). C'est la kénose glorieuse du Fils de Dieu, continuée dans le sacrement de l'Église et de l'eucharistie (cf. Adm 1,16-22), qui a provoqué

en François le dévorant désir de tout abandonner pour suivre Jésus. Intimement ému par la compassion de Dieu pour nous et certain qu'en lui seul se trouve notre salut, François s'est fait mineur au milieu des mineurs et des sans-logis comme pèlerin et étranger en se monde (cf. 2R 6,2 ; Test 24), afin de porter à tous le témoignage du Christ ressuscité (3Let 9). Efforçons-nous donc, à l'exemple de s. François, de contempler assidûment le mystère de notre rédemption, de croître dans la foi, l'espérance et la charité retournant ainsi chaque jour aux racines authentiques de notre vie et de notre engagement dans l'Église et la société.

a. À l'origine du choix de François d'être mineur et soumis à tous, on ne décèle ni crainte, ni soumission psychologique ni refus d'assumer sa responsabilité personnelle. Ce qui l'a séduit, c'est la beauté et la gloire de Dieu manifestées en Jésus. Se mettant à la suite de Jésus sur la voie de la minorité et de l'itinérance, François a mis en évidence la force libératrice de l'amour de Dieu qui rachète, guérit les blessures, console les cœurs et appelle à la liberté. Nous aussi, dès lors, présentons de nouveau la minorité et l'itinérance comme un choix qui libère et permet d'accueillir la proposition de Jésus : «Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous et le serviteur de tous» (Mc 9,35). Pour faire nôtre l'expérience de François, rapprochons-nous des lépreux de notre temps pour leur «faire miséricorde».

Tout comme le Christ pauvre poursuit son projet d'unité avec les créatures sous les dehors les plus humbles du pain et du vin eucharistiques (Adm 1,17), ainsi nous-mêmes devenons-nous Christ par le baptême (cf. 1Co 12,12-13,27), cheminant sur la terre avec mission divine de guérir, réconcilier, libérer et racheter.

b. «Ô admirable humilité, ô stupéfiante pauvreté !» (S. Claire, 4LAg 20). Ainsi s'exclame s. Claire devant le mystère de l'incarnation. Favorisons le dialogue spirituel avec toutes les sœurs franciscaines, spécialement avec celles du second Ordre afin que cette réciprocité fasse croître en nous une vision plus complète et mieux équilibrée de la minorité et de l'itinérance.

c. François, comme Marie, sait que Dieu regarde l'humilité de ses servantes et de ses serviteurs, qu'il élève les humbles et renverse les puissants de leur trône (cf. LM 6,6). Tournons donc nos regards vers la «Vierge devenue Église» (SBV 1) et apprenons d'elle l'esprit d'humilité nécessaire pour persévérer fidèlement dans notre vocation dans l'Église et le monde.

MINEURS COMME FRANÇOIS

3. Frères mineurs capucins, nous vivons dans un monde aux multiples facettes où s'agitent des forces qui produisent une histoire d'injustices et d'énormes souffrances humaines. Parmi ces forces, nous remarquons en particulier le pouvoir économique, le pouvoir militaire et le pouvoir technologique.

Aucune des sociétés dans lesquels vivent les capucins n'est totalement libre des péchés et des structures de péché qu'engendrent et soutiennent ces pouvoirs. Au contraire, péchés et structures de péché sont répandus à l'échelle planétaire, s'insinuent dans notre propre style de vie et conditionnent nos relations fraternelles.

Au cours de son cheminement de conversion, François a rencontré le fondement de la minorité dans le Dieu-fait-homme, dans le Christ crucifié de Saint-Damien et par sa rencontre avec le lépreux. Cet homme, abandonné et exclu de la société et du système de son temps, l'a conduit à « sortir » du siècle, à changer sa condition sociale et son lieu de résidence. Il s'est fait mineur en émigrant du centre d'Assise vers la périphérie de Rivotorto et de Sainte-Marie-des-Ange (cf. Test 3 ; CPO 6 9).

À l'exemple de s. François, nous voulons vivre notre vie évangélique comme frères mineurs, pèlerins et étrangers en ce monde. Pour autant nous n'ignorons pas et ne sous-estimons pas le défi de la conjoncture historique présente. Sûrs de la grâce et de la providence de Dieu qui s'est toujours montré généreux pour son peuple, nous nous proposons plutôt de proclamer à toutes les créatures la bonne nouvelle de ce Dieu qui n'est pas solitude mais Amour et qui sort de lui-même pour appeler chacun à entrer en communion avec lui.

Cela nous conduit à :

- réaffirmer notre option pour la minorité comme caractéristique essentielle des Frères mineurs capucins, non seulement individuellement mais aussi comme institution ;
- accepter joyeusement toutes les conséquences de la faiblesse, de la précarité et de la vulnérabilité dans l'humble service à rendre dans toutes nos institutions et toutes nos structures ;
- réaliser progressivement, même à petits pas, un déplacement significatif vers la périphérie de notre société actuelle pour aller y habiter parmi les mineurs d'aujourd'hui comme l'ont fait, en leur temps, Jésus Christ, s. François et les premiers capucins.

LA LIBERTE FRANCISCAIN

4. La pauvreté, la minorité et l'itinérance sont bien des éléments essentiels de la suite de Jésus Christ. Elles définissent ensemble la liberté franciscaine. Ce sont des moyens adaptés à notre but, la construction du royaume de Dieu ou encore, en langage franciscain, la construction de rapports fraternels partout et toujours. La pauvreté, la minorité et l'itinérance érigées en structures de fraternité adaptées aux différents lieux aident les capucins à se libérer des conséquences du péché structurel, des pulsions intérieures aberrantes, des manipulations d'autres centres de pouvoirs, de l'inaptitude à franchir les frontières et de l'esclavage de traditions anachroniques afin qu'ils puissent construire une fraternité viable au 21^{ème} siècle.

L'ITINERANCE NOUS INSCRIT DANS L'HISTOIRE DU SALUT

5. C'est dans la foi au Christ, Seigneur de l'histoire qui se manifesterà pleinement à la fin des temps pour juger chacun selon la loi de l'amour (cf. Mt 25,31-46) que l'on puise la force d'être itinérant, pèlerin et étranger en ce monde. Cette tension vers l'accomplissement final ne nous situe pas à l'écart de l'histoire.

Elle nous libère plutôt de l'idolâtrie des possessions immédiates, de la tentation narcissique du paraître et du succès ainsi que de l'attachement aux situations acquises. Bien mieux, elle nous stimule à reconnaître et à servir humblement le Christ en nos frères et spécialement en ceux qui ont les plus grands besoins.

À l'imitation de François qui ne voulait rien appeler « sien » en ce monde, grandissons dans la disponibilité cordiale à l'imprévu de Dieu, plus grand que tous nos projets. Témoignons devant tous de la joie de mettre en lui notre espérance en nous montrant attentifs aux besoins de chacun.

NOS CHOIX

6. Au temps de François, la société était marquée par la lutte pour la domination sociale qui engendrait beaucoup de violence. François lui-même en a subi les effets. Mais après sa

conversion, il s'est orienté vers la périphérie de la société d'Assise et fit le choix de vivre parmi les mineurs et les marginaux. Cela a conduit François à une profonde intuition concernant les relations humaines qui doivent se conformer à l'amour trinitaire de personnes libres sans privilèges ni priorité. En conséquence, François a fait, avec courage, des choix de minorité qui ont radicalement reconstitué ses rapports en les imprégnant des grâces de la rédemption.

Ces choix sont :

- autorité sans pouvoir de domination ;
- service caractérisé par l'humilité ;
- rapports fraternels avec toute la création ;
- vie inscrite dans la périphérie sociale.

Notre monde à nous est caractérisé par une domination et une violence aux multiples aspects:

- concentration inique des revenus qui conduit à des flux d'émigration massifs ;
- arrogance ;
- obsession narcissique de l'auto-réalisation ;
- pouvoirs utilisés pour des avantages personnels entraînant la marginalisation des pauvres et la destruction de l'environnement ;
- rapports basés sur le pouvoir et la stratification sociale ;
- ethnocentrisme et intolérance religieuse ;
- culture qui cherche à effectuer les changements par le moyen de la violence.

La minorité franciscaine appelle aujourd'hui des choix courageux en vue de promouvoir un monde plus fraternel :

- le choix d'une économie fraternelle partout où nous vivons et où nous travaillons (cf. CPO 6, spécialement 24-45) ;
- rapports axés sur le bien de l'autre ;
- culture de paix sachant accepter même la vulnérabilité ;
- leadership et action pastorale basés sur le service et sur la participation ;
- éthique de la justice reposant sur notre rapport de sœurs et de frères ;
- renouveau d'engagement au dialogue dans l'esprit de François (cf. 1R 16,6).

LA VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ

TRAITS ESSENTIELS D'UNE FRATERNITE DE MINEURS

7. a. « Sous l'inspiration de Dieu, saint François suscita une forme de vie évangélique qu'il appela fraternité : son modèle était la vie du Christ avec ses disciples » (*Const.* 83,5). Il voulut que sa fraternité soit appelée « Ordre des frères mineurs » (cf. 1C 38) et changea la première appellation de « pauvres mineurs » en celle de « frères mineurs » (*Chronique* de Burchard d'Ursperg, 4 *in* : Desbonnets et Vorreux, *Documents...*, p. 1348) afin que resplendisse plus

clairement dans le monde et dans l'Église l'image du Christ pauvre, humble et voué au service des hommes, spécialement des pauvres (cf. *Const.* 8,2).

En vivant notre option de vie fraternelle en minorité comme un don de Dieu, nous offrons à toute l'Église et au monde l'annonce d'une proposition évangélique essentielle. C'est dans la vie selon notre identité fraternelle et minoritaire que nous situons le fondement de tout notre apostolat et la forme première de notre mission évangélique. C'est elle qui nous rend capables d'un témoignage de totale communion dans la diversité des dons et des ministères qui se rencontrent en nos fraternités.

b. Notre fondateur voulait qu'aucun de ses frères ne soit appelé prier mais que tous, indistinctement, s'appellent simplement frères mineurs (cf. 1R 6,3). C'est la minorité qui définit et distingue notre fraternité.

En conséquence, dans l'Ordre, aucun frère n'est plus grand que l'autre mais tous sont égaux en dignité parce qu'ils participent tous à la même vocation de frères. Aussi, «marchons dans la vérité et la sincérité du cœur. Gardons entre nous une grande simplicité de relations et, par amour spirituel, ayons la volonté de nous servir et de nous obéir mutuellement» (*Const.* 167,1).

c. Le CPO 7 affirme donc ou confirme que :

- l'unique et commune profession de fraternité évangélique nous fait tous « frères mineurs » sans aucune distinction ;
- le but essentiel de l'animation dans les circonscriptions, les fraternités locales et pour tous les frères doit être le primat de la vie fraternelle en minorité comme forme primordiale de notre apostolat ;
- dans l'exercice de toutes les formes de ministères et à quelque niveau que ce soit, nous devons toujours encourager effectivement la participation de tous ;
- il est nécessaire que dans toutes les régions de l'Ordre, les nominations et les élections aux diverses charges et services soient ouvertes à tous les frères sans aucune distinction ni réserve (cf. *Const.* 84,5) ;
- tous les services nécessaires au fonctionnement de nos maisons doivent être partagés entre tous les frères en vertu de leur commune vocation ;
- notre formation initiale, aux diverses étapes, doit être égale et identique pour tous les frères en formation ; les mêmes possibilités de formation spéciales doivent être offertes à tous ;
- les frères seront encouragés à toujours respecter l'unité dans la diversité qui caractérise notre fraternité ;
- il est important qu'à tous les niveaux, on approfondisse la réflexion sur notre identité comme institut ecclésial dans lequel on ne fait nulle mention de connotation cléricale ou laïcale (cf. *Lettre de Jean-Paul II au ministre général*, AOFM Cap 112 [1996] 565-566) ;
- la théorie et le principe de l'égalité de tous les frères doit se transcrire en pratiques de vie.

AUTORITE ET ANIMATION

8. La minorité suppose que l'on reconnaisse le don qu'est le frère, elle conduit à l'exercice de la co-responsabilité et à la participation de tous les frères à l'animation de la fraternité. L'autorité

doit être le ressort qui incite à élaborer le projet communautaire de la fraternité comme vrai moyen de croissance dans la vie et dans la foi; le gardien deviendra l'animateur et le garant de ce projet. De plus, l'autorité devra faire en sorte que toute la circonscription élabore et révise périodiquement son projet de vie.

CONTRIBUTION DE CHACUN A LA FRATERNITE

9. Défaçons-nous de tout privilège qui puisse découler de l'office exercé, de l'instruction reçue, du ministère presbytéral ou de tout autre service que nous rendons pour le bien commun ou pour le service du peuple de Dieu. Dans la communauté où tous ont choisi d'être mineurs et de servir plutôt que d'être servis, non seulement tous sont-ils appelés indistinctement frères mais ils doivent l'être réellement dans la participation aux décisions qui regardent la vie de la fraternité, l'accès aux moyens de transport et de communication ou aux autres biens. De plus, que chacun prenne sa part de l'entretien ordinaire de nos maisons sans s'exempter des travaux domestiques et des services quotidiens de la fraternité. Même si cette part devait par quelque nécessité être très limitée et presque symbolique, elle demeure nécessaire et constitue une preuve de vraie fraternité et de service mutuel.

ACCEPTATION DES AUTRES

10. Comme fraternité de frères mineurs, nous devrions souligner ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare. Faisons un effort concret pour inclure les autres de manière à empêcher que l'ethnocentrisme ne prenne racine en notre fraternité. Nos engagements devraient refléter une sincère acceptation des autres indépendamment de leurs caractéristiques individuelles et de leur histoire personnelle.

LE CHAPITRE LOCAL

11. Le chapitre local, célébré fréquemment, est un lieu favorable à l'expression de notre vie fraternelle en minorité. À cette occasion chacun se met humblement et intensément à l'écoute de son frère. Et tous les frères, dans la co-responsabilité, le dialogue, l'obéissance inspirée par l'amour et l'exercice minoritique de l'autorité cherchent ensemble les moyens de croître dans la communion évangélique. Pour faire meilleur usage de cet instrument de la vie fraternelle, nous invitons à analyser régulièrement les structures de pouvoir implicites qui existent dans une communauté, par exemple : l'influence qui vient de la charge que l'on exerce, la facilité d'expression, l'obstruction par le boycott, etc. Le chapitre favorise aussi l'esprit de l'itinérance puisqu'il permet de vérifier la pertinence significative de la fraternité locale et de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

LE TRAVAIL D'EQUIPE

12. Le travail en commun est un des visages de la minorité. C'est un exercice simple et quotidien de l'autorité horizontale. Les mineurs s'y sentent tous frères dans l'égalité. Cette orientation devrait se vérifier à tous les niveaux de la communauté.

HORIZON INTERNATIONAL

13. L'Ordre est une fraternité mondiale à laquelle nous appartenons par le biais de nos provinces ou autres circonscriptions. Pour dépasser toute forme de provincialisme et pour nous mouvoir efficacement dans un contexte mondial comme le nôtre, il importe de s'ouvrir à l'horizon international de notre fraternité. En particulier, ouvrons-nous volontiers à toutes les formes de collaboration inter-provinciale, non seulement dans le domaine de la formation initiale mais aussi dans celui de la formation permanente et du ministère. La collaboration entre circonscriptions, en fait, n'est pas seulement une exigence due à la pénurie du personnel ; c'est une valeur en soi, une forme plus large de fraternité et aussi une expression concrète de minorité et d'itinérance.

La constitution de fraternités inter-provinciales et l'échange de personnel entre les circonscriptions sont des instruments de collaboration efficace.

De la même manière, les initiatives de collaboration inter-franciscaine sont aussi des formes intéressantes et actuelles de minorité et d'itinérance, spécialement lorsqu'elles sont vécues avec d'autres frères du Premier Ordre et du TOR ou encore avec les sœurs clarisses et les autres sœurs et frères de la mouvance franciscaine. Ouvrons-nous aussi volontiers à la collaboration avec les laïcs, spécialement avec les sœurs et les frères de l'Ordre franciscain séculier et avec la Jeunesse franciscaine.

SOLIDARITE APPLIQUEE AU PERSONNEL

14. L'Ordre a beaucoup progressé dans le domaine de la solidarité appliquée au personnel. Ce septième CPO recommande que cet esprit soit maintenu et que l'on constitue des fraternités provinciales et inter-provinciales dans les zones de périphérie et de frontière, là où le système engendre nombre de pauvres (migrants, exilés, etc.).

PROVINCES EN DIFFICULTES

15. Dans diverses circonscriptions de l'Ordre, les frères vivent une certaine forme de pauvreté causée par le vieillissement des frères, la diminution des vocations et un contexte d'indifférence religieuse ou même d'anticléricalisme.

Nous encourageons les frères à accepter cette situation et à la vivre dans la foi comme une expression concrète de notre choix de vie en minorité. Mais nous les invitons d'autre part à élaborer de nouveaux projets adaptés à leurs possibilités et à la situation pastorale qui est la leur. Pour la réalisation de ces projets, on pourra bien faire appel à la solidarité internationale en matière de personnel.

FRERES VIVANT EN CONTEXTES DIFFICILES

16. Fidèles au devoir d'annoncer la Bonne Nouvelle même au milieu des épreuves et des persécutions (cf. Mt 24,9), nous encourageons nos frères qui vivent dans des pays où les chrétiens forment une minuscule minorité à continuer de témoigner de l'Évangile comme levain dans la pâte (cf. Lc 13,21), par l'exemple et par la parole, dans un esprit de minorité semblable à celui de s. François devant le sultan. Notre fraternité s'engage à appuyer et à soutenir de façon spéciale les frères qui vivent dans des pays où la liberté de religion est à risque, où croît l'intolérance et où se répand rapidement le fondamentalisme religieux.

CELEBRATION DE LA PROFESSION PERPETUELLE

17. Pour souligner notre vocation de frères et la valeur ecclésiale de la vie religieuse, la profession perpétuelle devrait être célébrée avec la dignité qui convient. Cette dignité doit ressortir de la vérité des gestes et de la sobriété des rites qui sont le propre de la liturgie et de l'esprit de pauvreté franciscaine (cf. *Rituel romano séraphique de la profession religieuse*, no 75). Le même souci s'appliquera aux ordinations et aux anniversaires de la vie fraternelle.

LE SERVICE DE L'AUTORITÉ

L'AUTORITE TELLE QUE LA VOULAIT JESUS

18. C'est la parole de Dieu qui éclaire et inspire la décision du frère capucin qui désire vivre en minorité. C'est d'elle qu'il apprend qu'il est nécessaire d'abandonner tout pouvoir de domination (cf. Mc 9,33-37 ; 1R 5,12-15) et que servir est le juste accomplissement de qui a reconnu en Jésus le serviteur qu'il a été (cf. Lc 22,24-27). Ainsi l'Évangile nous enseigne à nous identifier aux exclus (cf. Mt 25,31-46) et à savoir partager avec eux toutes formes de biens (cf. Rm 15,27). Le bon usage du pouvoir, c'est le « sacrifice vivant » auquel se reconnaît celui qui a fait l'expérience profonde de l'union à Jésus (cf. Rm 12,1).

Les sciences sociales modernes montrent clairement qu'il est impossible, à cause de l'asymétrie des rapports sociaux, de vivre sans exercer quelque pouvoir. Mais Jésus a enseigné que ses disciples ne doivent pas dominer les uns sur les autres comme le font les puissants de ce monde (cf. Mt 20,25 ; Mc 10,42-45 ; Lc 22,24-27 ; 1P 5,3). François aussi a écrit que ses frères ne devraient exercer nul pouvoir ni domination (cf. 1R 5,12-15).

L'EXERCICE CAPUCIN DU POUVOIR

19. François, acceptant sa vulnérabilité personnelle, a réussi à entrer en rapport avec toute personne et toute créature. L'exercice capucin du pouvoir insiste sur l'établissement de relations bien plus que sur l'exécution efficace d'une tâche. C'est pourquoi il présente les caractéristiques suivantes :

- un pouvoir non-exclusif mais qui inclut plutôt toutes les personnes que la décision concerne ;
- un pouvoir exercé en participation de sorte que quiconque y a part ait le droit d'exprimer son point de vue ;
- un pouvoir égalitaire dont les décisions respectent de manière égale les besoins de tous les intéressés ;
- un pouvoir marqué par la volonté de dialoguer en vue d'arriver au plus large consensus possible ;
- un pouvoir non-violent.

Toutes ces caractéristiques décrivent un pouvoir que beaucoup dans le monde peuvent imiter.

L'AUTORITE SELON NOS CONSTITUTIONS

20. Nos *Constitutions* (no 156-157) énumèrent quatre bonnes sources d'autorité dans le monde comme dans notre Ordre : 1, le service des autres ; 2, la cohérence entre la parole et l'action ; 3, l'écoute attentive des autres ; 4, le mandat d'autorité en vue du bien commun. Dans l'exercice d'une fonction, les *Constitutions* suggèrent une hiérarchie qui place le recours au mandat d'autorité en tout dernier ressort après épuisement de toutes les autres possibilités.

LE ROLE DU MINISTERE FRATERNEL DE L'AUTORITE

21. Le souvenir des *Admonitions* de François (cf. Adm 3 et 4), de sa *Lettre à un ministre* et du billet *À frère Léon* nourrissent la conviction que l'exercice des ministères fraternels est une constante stimulation à la croissance de chaque frère et de la fraternité comme telle dans un libre choix de suivre Jésus. Le rôle du ministère fraternel est de favoriser la croissance de la responsabilité personnelle dans la vie de la fraternité, de promouvoir et de soutenir l'unité et la communion des frères et de reconnaître les dons qui sont présents chez nous. Ce ministère encourage aussi l'amour réciproque et inclusif pour tous ceux que nous rencontrons et soutient les frères dans leur recherche de conformité au Christ humble et pauvre.

Dans ce but, les ministres favorisent pour tous des modes de discernement communautaire de la volonté de Dieu, la co-responsabilité, le dialogue fraternel, l'élaboration de projets en commun, la subsidiarité et la solidarité. Le chapitre local est, en ce domaine, un instrument de base indispensable. Les ministres doivent cultiver l'écoute des frères, la reconnaissance du cheminement propre à chacun et se rappeler les mots de François décrivant les ministères fraternels : visiter, exhorter, avertir et corriger (2R 10,1).

Ceux qui sont commis aux fonctions d'autorité doivent en toutes choses agir en ministres et serviteurs des frères, sans aucune domination ni partialité dans les rapports fraternels. Se souvenant de l'avertissement de François (Adm 4), en esprit de service mutuel, ils ne s'approprient pas leur charge et montreront clairement ce détachement à l'égard de leur rôle propre qui rend possible un service désintéressé.

Il appartient donc à l'esprit de minorité que les ministres acceptent leur vulnérabilité dans les rapports fraternels. Nous proposons de plus de réviser toutes les appellations de ministères et de remplacer celles qui ne correspondent pas à ce que propose l'Évangile et contredisent notre idéal de minorité et le caractère fraternel de notre Ordre.

POUVOIR ET ABUS

22. Qui que nous soyons et quelque position que nous occupions, nous détenons tous un certain type de pouvoir. Il peut être positif et jouer un rôle d'animation, de création et être réellement mis au service des autres. Mais il peut aussi devenir agent de corruption et de destruction.

L'exercice et les conséquences de la domination sur les autres et de leur exploitation ne se limitent pas au domaine physique et tangible ; elles atteignent aussi la sphère des émotions humaines et de la psychologie. C'est justement là que se révèlent les blessures les plus profondes et les cicatrices qui ne s'effacent pas :

- actes de violence délibérés, langage méprisant, menaces directes ou indirectes ne doivent jamais faire partie de la vie d'un frère mineur ;
- l'exploitation sexuelle d'une autre personne est une offense plus grave encore contre la minorité franciscaine que contre la chasteté ;

- qui admet que la sexualité explicite ou la violence puissent devenir spectacle et divertissement participe passivement à l'abus et à la dégradation des autres.

LA SEDUCTION OCCULTE DES FAUX POUVOIRS

- **23.** Afin de préserver notre forme de vie évangélique de frères mineurs, nos fraternités doivent s'imposer une courageuse autocritique et un humble discernement des formes de pouvoirs fallacieux — politique, religieux, économique — qui se sont introduites chez nous et qui manipulent les désirs et les intérêts des frères, dénaturent leurs rapports mutuels et les séduisent par des privilèges et des honneurs aussi bien que par des avantages économiques, fiscaux ou autres.

ITINÉRANCE, MINORITÉ ET STRUCTURES

FORMES D'IMMOBILISME

24. Notre vraie vocation s'inscrit dans la suite du Christ et de ses apôtres qui ont renoncé à tout droit sur quelque lieu que ce soit afin de proclamer généreusement et librement partout le règne de Dieu (cf. Mt 8,20 ; Lc 9,58). L'immobilisme de certains de nos frères compromet la base de notre vocation et de notre mission dans l'Église et le monde.

L'immobilisme n'est pas seulement physique. Il est encore plus radical dans les habitudes de pensée et d'évaluation qui deviennent souvent des obstacles à la conversion véritable. Ces obstacles, pensée théologique rigide, mentalité allergique au changement ou véritable fondamentalisme, peuvent empêcher de rencontrer Dieu « hors du camp » (Ex 19,17 ; 33, 7-11).

L'ITINERANCE COMME RENONCEMENT AUX POUVOIRS ET AUX LIEUX

25. François s'est inspiré de la vie itinérante de Jésus et de ses apôtres et a suivi leur exemple. En fidélité à François, exprimons notre itinérance en décidant d'abandonner les positions de pouvoirs reconnus et garantis et en choisissant plutôt les positions qui nous rapprocheront des gens ordinaires et des plus pauvres. Nous devons ensuite discerner et décider en fraternité de l'opportunité d'abandonner des ministères qui peuvent devenir objets d'appropriation, d'exaltation et d'auto-promotion. De tels choix sont à l'avantage de notre vie fraternelle et offrent à chacun des frères des possibilités de croissance personnelle en nouant de nouvelles relations et en assumant de nouvelles responsabilités.

C'est de cette manière que nous partagerons cette caractéristique de « peuple en chemin » que Jésus a imparti à l'Église.

Nous voulons suivre la saine tradition des premiers Capucins qui se tenaient toujours proches des indigents et de ceux que les autres abandonnaient. Aussi, nourris par la foi et ouverts à l'espérance, nous nous proposons, comme engagement pour la nouvelle évangélisation, de vivre auprès des pauvres, même si cela devait parfois nous imposer d'abandonner certaines habitations qui ne sont plus conformes à notre idéal.

REVISION DE NOTRE STYLE DE VIE

26. Sachant bien que la minorité favorise un rapport plus juste et plus cohérent avec les populations humbles de notre temps, toute la fraternité s'engage sincèrement à réviser son style de vie en visant à une solidarité réelle. Ainsi, nous voudrions éviter le gaspillage et l'usage exagéré des voitures et des autres instruments de la technologie moderne en nous demandant si ce que nous possédons est vraiment essentiel à la mission qui nous incombe en vertu de notre charisme.

REVISION DE NOS STRUCTURES

27. En prenant clairement conscience du cadre social dans lequel nous vivons, nous sommes amenés à faire un discernement sérieux sur la minorité de nos structures. Ces structures devraient être simples, flexibles, de dimensions raisonnables, à l'écart du pouvoir, de l'argent et du prestige. Un frère mineur est capable de vivre dans le provisoire.

a. Interrogeons-nous concrètement sur les structures dont nous sommes propriétaires, églises, couvents, jardins, biens culturels. Demandons-nous si l'usage que nous en faisons est conforme à notre vocation de mineurs et d'itinérants. Si ces biens dépassent les besoins de la fraternité ou imposent un soin excessif, étudions des solutions de reconversion à des fins utiles à l'Église, aux pauvres et à la société. Parmi ces solutions, on peut penser à la mise à disposition temporaire, à la vente ou à la donation selon les circonstances de lieu ou de nécessité.

b. Choisir des maisons petites, avec un nombre convenable de frères, dans les zones de périphérie où l'on vit de son travail est une bonne interprétation pratique de notre minorité et de notre itinérance.

c. On se souciera, cependant, de protéger ces biens dont la signification historique est importante pour l'identité de notre Ordre.

FORMATION À LA MINORITÉ ET À L'ITINÉRANCE

LES CANDIDATS ET LA MINORITE

28. Dès le moment de l'animation vocationnelle les candidats à notre forme de vie seront informés du statut d'égalité fraternelle de notre famille minoritique et itinérante. Ils seront guidés et animés de telle manière qu'ils puissent le comprendre et le vivre.

EXPERIENCES UTILES EN COURS DE FORMATION INITIALE

29. La rencontre du lépreux fut pour François occasion de croissance dans la connaissance du Seigneur Jésus. Dans la même logique la formation initiale doit prévoir des expériences de contact concret avec les « lépreux » de notre temps, malades, pauvres et marginaux de toutes sortes, selon les circonstances des lieux où nous nous trouvons.

Une expérience de travail comme moyen de subsistance est souhaitable, dans la mesure du possible, puisque qu'elle aide à comprendre la situation des gens ordinaires au milieu de qui nous vivons.

Pour compléter la formation initiale, des expériences missionnaires sont aussi utiles. Des séjours d'étude et de service dans une autre circonscription que celle à laquelle on appartient, particulièrement dans une circonscription pauvre, peuvent aider un frère en formation initiale à se former un esprit d'itinérance et la vision de son appartenance à un Ordre mondial.

Il est essentiel que, dès le début de la formation initiale, on présente les deux manières d'être de « frère » et de « frère-prêtre » comme deux expressions du charisme franciscain et capucin également nécessaires et égales en dignité. Les conférences peuvent préparer des programmes communs de formation initiale.

FORMATION PERMANENTE A LA MINORITE ET A L'ITINERANCE

30. La minorité et l'itinérance sont des éléments de la vocation franciscaine qui accompagnent toujours notre vie fraternelle. C'est pourquoi la formation permanente doit constamment approfondir ces valeurs et favoriser non seulement des occasions de mise à jour sur le plan culturel mais aussi des expériences concrètes de proximité du peuple et des pauvres. Il convient donc que chaque frère, périodiquement, se dispose à un salutaire renouvellement dans son identité de consacré et son ministère par la pratique du service auprès de ceux qui souffrent, de partage de la vie des marginaux et d'engagements pastoraux différents de ceux dont il a l'habitude. Ces périodes d'expériences peuvent se vivre dans une autre circonscription que la sienne ou en mission.

La formation permanente se préoccupera aussi de la qualité franciscaine de notre prière. Nous prions comme de vrais frères mineurs lorsque nous sommes prêts à partager la prière avec les gens, quand nous sommes disposés à l'adapter aux circonstances soit en variant les formes culturelles, soit en présentant à Dieu les joies et les espérances, les souffrances et les préoccupations de nos contemporains (cf. *Gaudium et Spes* 1).

FORMATION A LA CONTEMPLATION DANS LA MINORITE

31. Puisque la voie de la minorité n'est pas un cheminement naturel qui se choisit spontanément, la fraternité et les frères ont besoin de formation permanente pour acquérir et maintenir un esprit de service et de minorité qui se nourrisse de l'oraison et de la contemplation. Il est nécessaire de développer un regard contemplatif, spécialement par l'exercice communautaire de la prière silencieuse.

Le déplacement des premiers capucins en direction de la périphérie fut aussi un déplacement vers la contemplation et le silence ouverts sur le monde. Le frère mineur est celui qui contemple en premier lieu un Dieu qui se fait mineur dans la crèche, sur la croix et dans l'eucharistie et qui jamais ne perd de vue ses sœurs et ses frères — spécialement les plus pauvres — comme toute la création.

L'ermitage qui, pour les premiers capucins, se situait toujours à la limite de la ville, n'est pas un lieu choisi pour ne pas voir mais plutôt le lieu d'un regard plus large sur la réalité contemplée à partir de Dieu et des pauvres.

En conséquence, nous souhaitons promouvoir une contemplation franciscaine et capucine :

- qui contemple la minorité de Dieu, selon la tradition de François, comme paradigme pédagogique de l'évangélisation ;
- qui parte de la réalité et nous pousse à l'action (amour de compassion et compassion internationale);

- qui soit, non lieu de parole, mais lieu d'écoute de Dieu dans l'Évangile et dans les pauvres.

Faisons donc en sorte :

- que l'animation de la formation permanente aide à reconnaître humblement le besoin d'apprendre de nouveau le chemin de la contemplation ;
- que chaque conférence de l'Ordre crée un espace disponible pour l'apprentissage, la pratique et l'amour de la contemplation franciscaine ;
- qu'en chapitre local, on parle de notre usage du temps et des activités qui pourraient être éliminées pour libérer le temps nécessaire à l'oraison contemplative ;
- qu'en conformité avec notre tradition on donne la préférence à la méditation des mystères de l'incarnation et de la croix ;
- que les expériences de vie érémitique ne renforcent pas chez nous le style de vie monastique mais qu'elles habilitent plutôt à un regard contemplatif au milieu du monde.

COHERENCE ENTRE L'ENSEIGNEMENT ET LE VECU

32. Notre vie fraternelle est l'exigence fondamentale de tout le processus de formation (cf. *Const.* 23,4-5). Ce processus de formation est délicat et ils se trouve compromis quand on perçoit que ce qui est enseigné et proposé d'une part et ce qui est vécu en fait dans l'ensemble de la circonscription d'autre part, ne relèvent pas des mêmes critères. Souvent, cette situation porte à concevoir la profession religieuse et l'ordination comme des étapes d'avancement personnel et des pas vers l'acquisition de privilèges plutôt qu'un niveau d'engagement plus profond et de générosité plus grande. C'est pourquoi nous voulons souligner ici l'importance de la cohérence entre ce que nous disons aux jeunes en formation et notre style de vie réel.

CONNAISSANCE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

33. Pour éclairer nos choix dans le domaine social et nos choix de présence parmi les pauvres, on encourage dans toutes nos fraternités la connaissance de la doctrine sociale de l'Église en y consacrant, s'il le faut, des moments de formation spécifiques (en formation initiale comme en formation permanente).

LE CPO 7 COMME OUTIL DE FORMATION

34. Toutes les circonscriptions s'efforceront avec cœur de mettre en oeuvre les propositions offertes par ce CPO. Pour cela, on ferait bien de prévoir des rencontres de sensibilisation et d'expérience concrète dans le cadre de la formation initiale et de la formation permanente.

NOTRE MINORITÉ DANS L'ÉGLISE

LE PRETRE : MINISTRE ET SERVITEUR DANS L'ÉGLISE

35. Dans l'abondance des dons offerts par Dieu à son peuple pour la construction de l'Église (cf. 1Co 14,26 ; Ep 4,7.11-12), les prêtres sont appelés à remplir le ministère de l'unité sans

exercer de domination sur la foi des croyants mais plutôt comme serviteurs de leur joie (cf. 2Co 1,24 ; 1P 5,3). L'eucharistie, source et sommet de notre vie (cf. *Lumen Gentium* 11 ; *Const.* 47,1), nous aide, en tant que mineurs, à mieux comprendre le sens du service du ministère ordonné.

L'eucharistie n'appartient à nulle personne humaine mais au Christ lui-même dont le sacerdoce est ouvert à la participation de tous les fidèles. Dans l'assemblée eucharistique, le prêtre agit au nom du Christ-Tête (cf. *Lumen Gentium* 10,28 ; *Presbyterorum Ordinis*, 2 ; *Sacrosanctum Concilium*, 33). L'Évangile de Jean présente le Christ comme le chef qui se penche pour laver les pieds des autres : « Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le Maître, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres » (Jn 13,14 ; cf. 1R 4,3 ; Adm 4,2). L'exemple du Christ qui s'humilie jusqu'à se mettre en nos mains au cours de l'eucharistie (cf. Adm 1,16-19 ; 3Let 26- 29) devrait conduire les ministres à s'humilier eux aussi pour servir les autres (cf. 3Let 2,36). Cette attitude imitée de celle du Christ invite les frères prêtres de notre Ordre à être humbles et mineurs dans leur service à l'autel de la vie fraternelle.

VISAGE D'UN PRETRE MINEUR

36. « Le Seigneur me donna des frères » (Test 16) disait François en racontant les débuts de la fraternité. Il accueillit dans cette fraternité tous ceux qui désiraient partager son idéal de minorité ; et il y avait parmi eux des prêtres. François s'adresse à eux : « À tous les ministres, custodes et prêtres de cette fraternité, qui sont humbles dans le Christ » (3Let 2) et leur propose des indications pratiques pour un exercice minoritique du ministère ordonné. Cela vaut encore aujourd'hui pour tous les prêtres de l'Ordre.

Le prêtre franciscain vit son ministère en respectant avant tout la primauté de l'appartenance à la fraternité (3Let 30-34). Et ce ministre spécialisé de la miséricorde de Dieu, inspiré par le modèle que propose François dans sa *Lettre à un ministre*, se rend disponible aux besoins de l'Église en marquant une préférence pour les services les plus ardues et les moins honorés et se fait proche en particulier de ceux qui souffrent, des marginaux et des plus éloignés.

Par son propre comportement comme par les signes et les objets nécessaires au rituel, le prêtre mineur s'assure que la liturgie reflète aussi bien la simplicité de la vie franciscaine que la grandeur des mystères célébrés (cf. 2Let).

Il doit enfin se montrer totalement libre face à l'argent, capable de gratuité évangélique (cf. Mt 10,8-10).

SERVICES DE TOUS LES FRERES

37. La mission de notre Ordre doit exprimer le caractère fraternel de notre charisme. C'est pour cela que les circonscriptions, dans leurs choix d'activités et de services, doivent inclure aussi des ministères qui ne requièrent pas l'ordination sacerdotale.

L'OBEISSANCE A L'ÉGLISE ET LES MINISTERES PEU RECHERCHES

38. François, comme frère mineur, a toujours voulu vivre l'obéissance à l'Évangile comme une obéissance à l'Église, la communauté des baptisés. François avait eu cette intuition que l'Évangile, inspiré par l'Esprit Saint, n'avait pu se développer que dans le contexte de la communauté chrétienne (cf. *Lettre circulaire 22, Le courage d'être mineurs*, 6.1). C'est en ce

sens qu'il avait répondu avec empressement à l'invite du crucifié: « François, va et répare ma maison qui, tu le vois, tombe en ruines » (Lm I, 5). Il rappelle lui-même, dans le *Testament de Sienne*: « Que toujours ils se montrent fidèles et soumis aux prélats et à tous les clercs de notre sainte Mère l'Église » (Test Si 5). Reconnaissons l'obéissance cordiale et co-responsable à l'Église et à ses ministres comme une expression essentielle de notre minorité. Nous exprimons concrètement notre appartenance à l'Église lorsque nous nous rendons évangéliquement disponibles au service de tout le peuple de Dieu.

Demeurons donc ainsi sincèrement disponibles au service de l'Église locale et universelle agissant en harmonie avec ses pasteurs (Test 8-10). Privilégions ces engagements qui sont le mieux accordés à notre vocation de mineurs et acceptons volontiers les charges situées aux confins de la pastorale organisée, les ministères les moins recherchés dans l'Église, dans les zones périphériques, c'est-à-dire là où nous pourrions le mieux manifester la compassion et la proximité. On peut penser ici aux paroisses des zones défavorisées, aux aumôneries d'hôpital, au service des malades et au monde des marginaux où se trouvent les anciennes comme les nouvelles formes de pauvreté.

Assurons-nous, d'une part, que la rémunération de nos services ne soient jamais l'unique critère du choix de nos ministères et que, d'autre part, ces ministères puissent devenir expression de l'engagement de toute la fraternité.

LA COLLABORATION AVEC L'ÉGLISE DIOCESAINE

39. Les documents de l'Ordre nous invitent à être prudents dans l'acceptation des paroisses (cf. *Const.*151, 2). Cependant, force est de constater que pour de multiples raisons, cette prudence a manqué et que cela conditionne la vie de nos fraternités et gêne notre itinérance. Nous proposons donc que l'on revoie cette façon de faire et que l'on participe à l'action évangélisatrice et pastorale en étant collaborateurs de l'Église diocésaine et en évitant toute vision de pouvoir et d'appropriation. Dans cette perspective, il convient de n'assumer que pour une période limitée, en tenant compte des circonstances, des responsabilités comme celles de paroisses, de services diocésains et d'autres engagements qui nous imposent la stabilité de lieu.

IMPLANTATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ORDRE

40. Partout où nous allons annoncer l'Évangile, implanter l'Ordre et collaborer à la formation de l'Église, nous nous proposons :

- d'éviter tout signe de pouvoir et de statut social dans notre manière de vivre, d'évangéliser et d'aider ;
- de rejeter toute forme d'inégalité entre frères autochtones et frères expatriés qui peuvent compter sur des aides économiques venant de leur pays ;
- de travailler de préférence à partir des méthodes et des ressources locales ;
- de ne promouvoir des projets qu'au nom de la communauté des capucins et non pas à titre personnel ;
- d'appliquer les critères de l'économie fraternelle déjà présentés par le CPO 6 en tout ce qui regarde les dons faits aux missions.

En choisissant nos nouveaux lieux d'implantation, donnons la préférence à ces Églises locales qui n'attendent pas de nous d'impressionnantes structures pastorales ou sociales mais plutôt le simple témoignage franciscain. Soyons soucieux, aussi, d'acquiescer aux demandes des Églises locales où il n'y a encore aucune présence franciscaine. En cela, la collaboration des frères et des sœurs de la Famille franciscaine peut nous aider beaucoup.

LES CHARGES ECCLESIASTIQUES

41. Puisque les capucins veulent demeurer mineurs, notre Ordre ne recherche pas l'épiscopat ou d'autres hautes charges ecclésiastiques pour ses membres.

POUR UN MONDE DE JUSTICE ET DE PAIX

NOUER DES RELATIONS

42. La puissance du Saint Esprit anime en nos cœurs un véritable amour qui crée l'unité avec toutes les créatures (cf. *Lumen Gentium* 7). En tant que frères de François, nous devons construire des ponts et ouvrir des chemins qui vont au-delà des barrières de castes, de croyances, de religions et de limites géographiques, suivant le fil conducteur de l'amour à travers le labyrinthe des relations. Nos fraternités doivent être des pôles de paix et de réconciliation pour ceux qui nous entourent.

VOIR LA PERSONNE AU-DELA DE SON PECHE

43. Un trait spécifique de la minorité de François se retrouve dans sa capacité de regarder au-delà des blessures, des limites et des péchés des gens, percevant en tous la présence de Dieu. User de miséricorde avec les « lépreux », c'est reconnaître le mystère de Dieu présent en celui qui souffre ; le pardon continuellement offert à qui a péché est affirmation que le frère est plus grand que son péché. De même, dans un témoignage évangélique cohérent, ne nous laissons pas conditionner par le mal et la douleur mais portons l'espérance à tous et favorisons la réconciliation et la guérison de qui souffre en son corps ou en son esprit.

SUSCITER LA RECONCILIATION

44. La situation de conflit qui domine actuellement la scène internationale et la condition humaine marquée par le péché personnel et par le péché social signale le besoin radical de conversion, de réconciliation et de paix qui ne saurait venir que d'en-haut : « Car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un » (Ep 2,14). C'est une partie intégrante de notre tâche de mineurs de favoriser effectivement la réconciliation par des initiatives concrètes adaptées et de promouvoir une culture de réconciliation. Dans ce contexte, la disponibilité à célébrer le sacrement de la réconciliation est certainement une belle expression de la minorité.

LA JOIE DE LA MINORITE

45. Nous, frères capucins, croyons en la beauté de la minorité. Comme François, nous pensons que malgré les difficultés inhérentes à une vie de minorité et d'itinérance, notre mode de vie nous donne toujours des raisons de manifester notre joie. L'expérience de l'Évangile et de la vie en communauté sont des raisons de vivre la minorité dans la joie. C'est à partir de ces motifs que nous cherchons à porter la joie dans la vie des pauvres, parfois si dure (cf. *Const.* 100). De plus, beaucoup perçoivent notre joie et y puisent encouragement pour leur propre vie. C'est aussi notre joie qui souvent attire des gens à embrasser notre forme de vie. Non seulement est-il possible de vivre la minorité dans la joie, mais cela constitue vraiment une caractéristique constante de notre style de vie.

DES RAPPORTS MARQUES PAR LA REDEMPTION

46. Conduit par Jésus, François se lie à son frère dans un rapport qui transforme ce qui était amer en « douceur de l'âme et du corps » (Test 3). François s'est donné à la construction d'un monde nouveau fait de rapports vivifiés par la rédemption ; à sa suite, il appartient donc à notre vocation spécifique :

- de chercher par-dessus tout la réconciliation (cf. CPO 5 86) ;
- de favoriser la compréhension mutuelle entre les parties et de faciliter l'empathie ;
- de permettre à toutes les parties en cause dans un conflit d'exprimer leur propre expérience des faits ;
- de ne jamais escamoter, dans un conflit, tous les besoins légitimes des parties ;
- de vivre entre nous un modèle de solidarité qui garantit la sécurité à chaque frère et qui peut aussi servir de modèle de solidarité pour le monde ;
- de dépasser les divisions ethniques, linguistiques et nationales ;
- d'être une voix au milieu de ceux qui sont sans voix ;
- d'être attentifs à l'impact que les solutions proposées peuvent avoir sur notre sœur la Terre-mère ;
- de savoir dénoncer les politiques et les pratiques injustes.

TEMOIGNAGE ET DIALOGUE

47. Lorsque nous nous rendons auprès de ceux qui ne partagent pas notre foi, nous sommes appelés d'abord à être témoins du Christ par notre vie et ensuite à entrer en dialogue avec les autres, suivant la recommandation de s. François (cf. 1R 16,6-10), à ne pas faire de prosélytisme et à ne pas mépriser ni mal interpréter les croyances d'autrui. En conséquence, nous désirons :

- vivre au milieu des pauvres sans distinction de religion ;
- dialoguer avec les cultures, les religions et les diverses confessions ;
- acculturer l'évangile.

SOLIDARITE AVEC LES MINEURS DE NOTRE TEMPS

- **48.** Dans un monde de compétition et de lutte où les systèmes financier, militaire et technologique sont auto-suffisants et poussent de plus en plus les pauvres vers les marges, nous qui sommes mineurs et itinérants, efforçons-nous d'accomplir une mission prophétique en exprimant notre solidarité envers les pauvres et les marginaux, en marchant dans leurs rangs pour transformer le monde selon l'esprit de fraternité évangélique.

Notre prédication du Règne ne se satisfait pas d'un discours proclamant la Parole, elle est aussi participation à la vie sociale en vue de sa transformation. « Chaque fois que vous avez fait cela à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mc 25,40) a dit Jésus. En tant que frères mineurs, pauvres et ayant pris parti pour les pauvres, nous devons nous impliquer davantage dans le développement social et spirituel des pauvres et des marginaux. Prenant conscience de leur situation existentielle dans les différentes parties du monde, nous contribuerons à un changement pour le mieux et à une amélioration tangible de leur vie par tous les moyens franciscains à notre disposition. C'est là le sens de notre solidarité avec les mineurs de notre temps dont la misère avilit parfois l'humanité jusqu'à compromettre la conscience morale.

Nous avons le devoir d'évaluer périodiquement de manière critique les effets de nos implications et de porter sur leur déroulement des jugements objectifs.

DE NOUVEAUX LIEUX

49. Nous croyons qu'il est difficile de comprendre le monde actuel, submergé par la pauvreté, à partir d'une position privilégiée comme la nôtre. Nous croyons donc qu'un déplacement en direction de la pauvreté serait une orientation capable de donner une nouvelle vie à l'Ordre. Il faut pour cela deux choses : d'abord un changement de lieu physique nous amenant, comme les premiers capucins, à implanter nos résidences à la périphérie de la société dans un style simple et pauvre ; et ensuite un changement sociologique par lequel nous irions vivre là non seulement pour accueillir les pauvres, mais aussi pour nous laisser accueillir par eux. Ce « baptême des pauvres » que François a reçu en embrassant le lépreux, nous habilite à vivre parmi les pauvres comme des compagnons de leur route, participant activement à leur libération. Il serait donc désirable que toutes les circonscriptions de l'Ordre offrent au moins une présence d'insertion dans les lieux de pauvreté et que certains des frères puissent participer directement à des mouvements de solidarité avec le peuple des appauvris.

LE FONDS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ET FRANCISCANS INTERNATIONAL

50. Le fonds de la Solidarité Internationale est un outil dont toutes les circonscriptions doivent faire usage pour partager leurs ressources avec les circonscriptions qui ont besoin d'appui pour ériger et maintenir leurs propres infrastructures et pour participer au développement social des gens de leur région. Notre minorité nous stimule à participer à cet effort de solidarité avec les autres. Les circonscriptions se doivent de collaborer avec les institutions et organismes sérieux — qui partagent avec nous les valeurs évangéliques — en vue de la transformation sociale et de l'aide directe aux pauvres. *Franciscans International* qui oeuvre auprès des Nations Unies, est notre organisation. Toutes les circonscriptions de l'Ordre lui doivent une collaboration prioritaire. L'Ordre verra à informer ses membres sur les activités de *Franciscans International* auprès de l'Organisation des Nations Unies.

LA GESTION DES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT

51. Dans plusieurs juridictions de l'Ordre, on gère des programmes d'aide au développement et à la transformation sociale ou d'assistance directe aux pauvres. Ces activités sont louables et bien en harmonie avec notre charisme capucin. Souvent, à cause de l'administration d'énormes sommes d'argent, ces programmes confèrent beaucoup de pouvoir à qui les gère. Dans ces cas comme dans celui de tout autre usage du pouvoir, l'Ordre doit exercer un jugement critique. Les normes présentées ci-dessous veulent assurer que l'usage du pouvoir dans ces situations s'inscrit dans un cadre compatible à notre vocation.

- Nos oeuvres de développement et de transformation sociale doivent constituer des exemples d'économie fraternelle dans la société. Dans ce but, il est essentiel que les aides directes aux pauvres visent à de vraies rencontres des personnes qui sont dans le besoin et de celles qui ont des ressources.
- L'usage de l'argent dans la réalisation des projets est soumis aux règles de la transparence.
- Puisque ces oeuvres présupposent l'exercice d'un grand pouvoir, nul frère n'y devrait demeurer trop longtemps dans une position de direction et de contrôle. Faire autrement risque de conduire à des abus de pouvoir et de développer des habitudes contraires à notre vie de minorité. La norme limitant la durée du mandat d'un frère dans une pareille position devrait être semblable à celle qui mesure le mandat d'un ministre provincial, pas plus de six ans consécutifs.
- L'aide ne devrait jamais être prodiguée par un individu à un autre individu, mais toujours par la médiation de la fraternité.
- On choisira surtout des projets dans lesquels les frères eux-mêmes se mettent directement au service des pauvres.
- Dans tous ces ministères, les frères doivent proposer clairement l'Évangile et les valeurs franciscaines.
- Lorsqu'il s'avère que les programmes de développement social ou d'aide directe parrainés par l'Ordre pourraient être mieux gérés par d'autres groupes, on fera en sorte de les leur céder.

RESPONSABILITE ECOLOGIQUE

52. Les capucins ont leur part de responsabilité dans différentes formes de détérioration de notre planète (v.g. la pollution et l'exploitation abusive des ressources), puisque nous participons activement aux effets négatifs de ces systèmes destructeurs.

Nous invitons donc les frères, personnellement et en communauté, à vérifier leur comportement face aux nécessités de l'écologie. Nous les encourageons aussi à participer aux actions des groupes qui se consacrent à la protection de la création.

COMBATTRE L'ESPRIT DE CONSOMMATION

53. Pour combattre l'esprit de consommation qui alimente le système dominant et compromet notre témoignage de minorité et d'itinérance, efforçons nous :

- de n'user qu'avec discernement — et mieux encore de rejeter — les biens de consommation qui sont signes de pouvoir, d'ostentation ou de promotion personnelle ;

- de collaborer avec les associations qui offrent des conseils en vue d'une consommation raisonnable et responsable sur le plan de l'éthique ;
- de collaborer avec les organismes qui défendent la vie, la nature, la biodiversité et qui offrent une assistance en vue d'un usage rationnel et écologiquement soutenable des ressources naturelles.

LA CIVILISATION DE L'AMOUR

54. Il n'est pas rare, dans notre société si terriblement marquée par l'égoïsme et la violence, que les femmes et les enfants en subissent les conséquences les plus graves. Appuyons concrètement leur cause en soutenant la « civilisation de l'amour » et la culture de la vie contre la culture de la mort.

Soutenons de notre mieux les groupes qui assistent les enfants sans défense et les mettent à l'abri de la violence. Collaborons avec les organismes internationaux dignes de confiance qui oeuvrent pour leur santé et leur éducation.

Nous voulons promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et nous soutenons une culture de réciprocité dans la reconnaissance de leur égale dignité. En tant que frères mineurs, nous traitons les femmes dans un esprit d'égalité et de respect, attentifs à leurs préoccupations et à leurs critiques et désireux de construire avec elles une nouvelle cité de l'égalité.

COMMISSIONS JUSTICE, PAIX, ÉCOLOGIE

55. Le CPO 7 insiste sur la nécessité, dans chaque circonscription, d'instituer une commission Justice et Paix qui fonctionne vraiment. Que chaque conférence fasse aussi connaître son appui au travail de *Franciscans International*.

Sommario

VII° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE NOTRE VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ ASSISE, 2004	.5
PRÉSENTATION	5
PROPOSITIONS.....	7
LES FONDEMENTS.....	7
LA VIE FRATERNELLE EN MINORITÉ.....	10
LE SERVICE DE L'AUTORITÉ.....	14
ITINÉRANCE, MINORITÉ ET STRUCTURES.....	16
FORMATION À LA MINORITÉ ET À L'ITINÉRANCE.....	17
NOTRE MINORITÉ DANS L'ÉGLISE.....	19
POUR UN MONDE DE JUSTICE ET DE PAIX.....	22



www.ofmcap.org